

# Agir sur le harcèlement par le climat scolaire

## PLAN DE PRÉVENTION

« Le harcèlement en milieu scolaire se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. »

Axes	Actions
<b>Stratégie d'équipe</b>	Protocole d'information rapide de tous les personnels (scolaire et périscolaire) sur les situations préoccupantes. Information annuelle sur le sujet dans le cadre de la journée pour le harcèlement scolaire. Le Parcours EMC est un outil utilisé systématiquement par toutes les classes de l'école.
<b>Coéducation</b>	Le <u>Café des Parents</u> se réunit 5 fois dans l'année scolaire. Un des café des parents traitera de la question du harcèlement et de l'intimidation
<b>Des élèves acteurs de la prévention</b>	Sensibilisation des élèves régulièrement sur le sujet de l'empathie. Ponctuellement, des élèves harceleurs peuvent être chargés de veiller temporairement sur le bien-être de certains élèves.
<b>Qualité de vie à l'école</b>	Un <u>Conseil d'Élèves</u> se réunit 5 fois dans l'année. Une question est traitée systématiquement : <i>Comment peut-on améliorer les conditions de vie ou de travail dans l'école ?</i>
<b>Justice scolaire</b>	Le <u>Règlement Intérieur</u> est communiqué aux familles et travaillé en classe pour que chaque élève suive le même cadre. Deux règles sont particulièrement énoncées : toujours faire de son mieux et toujours être gentil avec les autres. Une <u>fiche de réflexion</u> est transmise systématiquement aux élèves acteurs d'acte de violence. Un suivi avec la communauté éducative est envisagé le cas échéant.
<b>Partenariat</b>	Partenariats avec les professionnels du territoire (Référénts Familles, Périscolaire) et de l'Éducation Nationale (RASED, Collège) pour faire du lien et appréhender collectivement les situations complexes. L'équipe ressources PHarE de la circonscription peut aussi être sollicitée

**SENSIBILISER – PRÉVENIR – FORMER – PRENDRE EN CHARGE**

→ Ressource incontournable : Site *Non au Harcèlement* [www.nonauharcèlement.education.gouv.fr](http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr)